



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2003/6  
27 novembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité agricoles  
(Cinquante-neuvième session, Genève, 4-6 novembre 2003)

**RAPPORT DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION**

**RÉSUMÉ**

**Fruits et légumes frais:**

*Adoption de normes CEE-ONU révisées ou de nouvelles normes:* Pommes, avocats, agrumes, courgettes, oignons, poires, raisins de table: seront mises à jour sur le site Web de la CEE.

Artichauts, pêches et nectarines, ananas: voir TRADE/WP.7/2003/6/Add.1, 2 et 3.

*Adoption de recommandations CEE-ONU:* Pommes (période d'essai de deux ans), agrumes (période d'essai d'une année), prunes (prolongation de la période d'essai) (publication sur le site Web de la CEE).

Les travaux relatifs à une norme CEE-ONU pour les échalotes se poursuivent.

Le Groupe de travail a adopté la proposition de création de nouvelles normes pour les truffes et les cèpes.

Le Groupe de travail a apporté une modification à la norme-cadre à propos des étiquettes sur les fruits.

**Produits secs et séchés (fruits):**

*Adoption de normes CEE-ONU révisées:* Amandes décortiquées et pruneaux (à publier sur le site Web de la CEE).

*Adoption de recommandations CEE-ONU pour une période d'essai d'une année:* Amandes en coque, amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées, pistaches en coque (à publier sur le site Web de la CEE).

*Révision de la norme-cadre:* L'annexe I de la norme-cadre relative à la détermination de la teneur en eau des fruits secs et l'annexe III concernant la terminologie recommandée et la définition des défauts ont été adoptées (les deux textes seront mis à jour sur le site Web de la CEE).

*Décision de futurs travaux:* Nouvelles normes pour les pêches séchées, les arachides en coque et les arachides décortiquées, les noix de pécan en coque et les noix de pécan décortiquées, les noix de macadamia en coque et les noix de macadamia décortiquées, les amandes blanchies, les tomates séchées et les piments séchés ainsi qu'une révision de la norme CEE-ONU pour les dattes.

*Code des couleurs pour les cerneaux de noix:* Le Groupe de travail a décidé que, faute d'unanimité sur cette question d'ici au 31 décembre 2003, le secrétariat publierait ce document sans l'image du cerneau jaune.

**Pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation:** Le Groupe de travail a adopté la recommandation tendant à supprimer les Conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre. Il a décidé que les travaux relatifs aux pommes de terre de primeur et aux pommes de terre de conservation relèveraient désormais de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et proposé au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de supprimer la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation.

**Plants de pommes de terre:** Les modifications à la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre ont été adoptées (la norme mise à jour sera publiée sur le site Web de la CEE).

**Viande:** La nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet a été adoptée (la norme sera publiée en 2004 sur papier et sur l'Internet). Le Groupe de travail a été informé des différentes réunions qui avaient eu lieu en Fédération de Russie (Séminaire sur l'application de la norme relative à la viande bovine et réunions de rapporteurs sur la viande de poulet et sur la viande porcine).

**Groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles:**

Le secrétariat a présenté les travaux réalisés à ce jour par le Groupe de travail (voir TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.9). Le Groupe de travail a accueilli ces renseignements avec satisfaction mais il a demandé des précisions sur l'utilisation future des codes, le rapport avec les normes CEE-ONU et le rôle de la CEE dans ce domaine, en tenant compte du fait que plusieurs groupes travaillaient actuellement sur la codification des produits frais.

**Publications:** Le secrétariat publiera en 2003 la norme CEE-ONU pour la viande bovine et ovine ainsi qu'une brochure présentant les travaux du Groupe de travail.

**Procédure de révision/d'élaboration des normes CEE-ONU:** La procédure a été modifiée afin de permettre aux sections spécialisées d'entamer une révision des normes sans l'approbation préalable du Groupe de travail (voir TRADE/WP.7/2003/6/Add.4).

**Norme-cadre:** Le Groupe de travail a décidé de modifier le titre de toutes les normes pour qu'elles se lisent comme suit: «NORME CEE-ONU ... concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale de...».

**Révision du Protocole de Genève/mandat:** Le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'élaborer une synthèse des mandats qui sera transmise aux délégations avant sa soixantième session qui devrait se tenir en même temps que la prochaine session du GE.1.

**Révision des normes CEE-ONU pour les œufs et les ovoproduits:** La délégation de la Fédération de Russie a proposé de réviser ces normes. Les délégations indiqueront les noms des spécialistes des œufs au secrétariat qui organisera ensuite une réunion.

**Ateliers/séminaires:** Les délégations ont été informées des différentes activités entreprises par le secrétariat et le bureau pour promouvoir les travaux du Groupe de travail.

### **Ouverture de la session**

1. La réunion s'est tenue à Genève du 4 au 6 novembre 2003. Elle était présidée par la Vice-Présidente du Groupe de travail, M<sup>me</sup> Viera Baricicova (Slovaquie). La session a été ouverte par M<sup>me</sup> Virginia Cram-Martos, chef du Service de la politique commerciale et de la coopération intergouvernementale au sein de la Division du développement du commerce et du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).
2. M<sup>me</sup> Cram-Martos a souhaité la bienvenue aux délégations à Genève pour leur cinquante-neuvième session. Elle a annoncé que malheureusement le Président, M. David Priester, n'était pas en mesure d'y assister pour des raisons personnelles mais qu'il avait informé le secrétariat qu'il pourrait continuer à assumer ses fonctions de président pendant encore un an si tel était le désir du Groupe de travail.
3. M<sup>me</sup> Cram-Martos a remercié la Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Viera Baricicova d'avoir accepté de présider la session.
4. Elle a rappelé que le Groupe de travail était chargé de passer en revue les travaux des sections spécialisées et d'examiner toutes les questions d'ordre général que pourraient poser les travaux et leur orientation future. En 2003, 14 normes révisées et 2 nouvelles normes étaient proposées pour adoption et 5 normes proposées pour adoption en tant que recommandations. En 2004, les sections spécialisées avaient l'intention de réviser 10 normes et de poursuivre ou d'entreprendre l'examen de 10 nouvelles normes.
5. Elle a félicité le Groupe de travail d'avoir proposé de rationaliser les tâches en intégrant les travaux sur les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation à la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.

6. Au nom du secrétariat et de toutes les délégations qui avaient participé aux réunions, elle a remercié la Fédération de Russie d'avoir organisé et accueilli à Moscou et à Saint-Pétersbourg en septembre 2003 plusieurs manifestations sur l'élaboration et l'application des normes CEE-ONU pour la viande. À leur retour, les participants avaient porté un jugement extrêmement positif sur ces manifestations en soulignant l'excellente organisation ainsi que la chaleur de l'accueil qui leur avait été réservé. Elle a dit que le secrétariat avait l'intention d'organiser d'autres manifestations analogues à l'avenir. Elle a aussi remercié l'Italie et le Royaume-Uni d'avoir accueilli les réunions du bureau élargi de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre.

7. M<sup>me</sup> Cram-Martos a rappelé que l'agriculture et le commerce des produits agricoles avaient pour rôle de fournir des aliments sains et de bonne qualité, produits par des méthodes durables. Il fallait aussi veiller à ce que ceux qui travaillent dans ce secteur reçoivent un revenu équitable. Tout en reconnaissant le caractère limité de la contribution de la CEE dans ce domaine, elle était certaine que des progrès pourraient être accomplis par une coopération avec les autres organisations telles que le Codex, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

8. Elle a déclaré aussi que le fait de garder cet objectif à l'esprit lors de l'élaboration des normes permettrait de rester dans la ligne des objectifs de la Déclaration du Millénaire, à savoir la mise en place d'«un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire» et «le soutien aux principes du développement durable».

### **Participation**

9. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse et Turquie.

10. La Communauté européenne était également représentée.

11. À l'invitation du secrétariat, un représentant du Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes a participé à la session.

12. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) ont également participé à la session.

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

13. L'ordre du jour a été adopté avec l'ajout suivant:

- Ajout du document TRADE/WP.7/2001/INF.1 (résolution 222 de la CEE sur les emballages).

14. Plusieurs délégations ont regretté qu'un certain nombre de documents établis en vue de la réunion n'étaient disponibles qu'en anglais. Le secrétariat examinerait avec les services de conférence de l'ONU les moyens d'améliorer cette situation dans l'avenir.

**Point 2: Faits intéressants le Groupe de travail survenus depuis sa cinquante-huitième session**

**Point 2 a): CEE**

*Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise*

15. Le secrétariat a communiqué des informations sur les discussions relatives aux travaux du Groupe de travail qui avaient eu lieu à la septième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

16. À cette session, le secrétariat avait présenté les documents pertinents publiés sous les cotes TRADE/WP.7/2002/9 (rapport sur la cinquante-huitième session) et TRADE/2003/6 (rapport au Comité établi par le secrétariat).

17. Lors de cette session du Comité, les délégations de la Communauté européenne et de la Fédération de Russie avaient réaffirmé leur soutien aux travaux concernant les normes de qualité des produits agricoles et souligné qu'il importait d'accroître les ressources disponibles à cet égard. Le Président avait dit que le bureau du Comité était disposé à discuter de toute demande de ressources supplémentaires que le Groupe de travail pourrait formuler.

18. Le Comité avait approuvé la décision du Groupe de travail de changer son nom, a souscrit au document TRADE/WP.7/2002/9 et pris note du document TRADE/WP.7/2003/6.

*Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation*

19. Le Secrétaire du Groupe de travail CEE des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) a rendu compte des travaux du WP.6 dans le domaine de la convergence en matière de réglementation.

20. Il a fait part des derniers projets du WP.6 (harmonisation de la réglementation technique dans le secteur des télécommunications afin de faciliter les échanges; pour de plus amples renseignements, voir le document TRADE/WP.6/2003/6) et du projet d'accord d'harmonisation technique entre les États de la CEI (pays de l'ex-Union soviétique), document: TRADE/WP.6/2003/3.

21. Ces projets du WP.6 pourraient intéresser le WP.7 si ce dernier décidait d'engager des travaux de convergence réglementaire en ce qui concerne les prescriptions, notamment, en matière de sécurité des produits alimentaires et d'autres produits.

**Point 2 b): Autres entités**

*Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes*

22. La délégation de l'OCDE a informé le Groupe de travail des résultats de la réunion plénière du Régime (Paris, 20-24 octobre 2003). La brochure explicative concernant les tomates avait été publiée et celle relative aux avocats le serait début 2004 en anglais, en espagnol et en français. La réunion plénière avait accepté de publier conjointement avec la CEE le code des couleurs pour les cerneaux de noix.

23. L'élaboration de brochures se poursuivait pour les produits ci-après: agrumes, fraises, kiwis, pommes et poires, raisins de table, concombres, haricots, champignons de couche, pommes de terre, pistaches, noisettes et prunes.
24. On avait entrepris de réformer le Régime pour améliorer son fonctionnement et attirer de nouveaux membres. Un Groupe de travail avait été constitué pour examiner les conclusions d'une étude indépendante des travaux réalisés dans le cadre du Régime.
25. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que les sections spécialisées GE.1 et GE.2 avaient envisagé de resserrer la collaboration avec le Régime et proposé qu'il envisage avec ce dernier:
- D'adopter les brochures de l'OCDE comme interprétation officielle des normes CEE-ONU (ce qui permettrait également d'établir des versions russes officielles des brochures);
  - D'organiser les réunions de manière à économiser le temps et l'argent des délégations et à permettre à celles des pays les plus éloignés de participer aux réunions des deux organisations.
26. Le Groupe de travail a donc demandé aux secrétariats de la CEE et de l'OCDE de proposer plusieurs calendriers afin de faciliter la participation des délégations à toutes les réunions (par exemple en organisant la session du Groupe de travail et la réunion plénière au cours de la même semaine et au même endroit, etc.). Les propositions devraient mentionner les économies ou les coûts supplémentaires attendus.
27. S'agissant de l'adoption éventuelle des normes de l'OCDE comme interprétation officielle des normes CEE-ONU, le Groupe de travail a jugé que le mieux était de confier l'examen de cette question à un Groupe de travail officieux CEE/OCDE.
28. Le président de l'équipe spéciale de l'OCDE sur la réforme du Régime (composée de l'Allemagne, de la Suède, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Union européenne, de la Slovaquie, de la Nouvelle-Zélande ainsi que des secrétariats de la CEE et de l'OCDE) a proposé d'examiner ces questions au sein d'un sous-groupe informel de l'équipe spéciale. Ce sous-groupe serait ouvert à tous les membres du Groupe de travail, y compris à ceux qui ne faisaient pas partie du Régime.
29. Le Groupe de travail a accepté cette proposition et les délégations des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont fait part de leur intention de participer à un tel groupe.
30. Le groupe aurait pour principale tâche d'envisager une collaboration plus étroite et une reconnaissance mutuelle entre l'OCDE et la CEE sans ralentir les travaux de l'une ou de l'autre organisation.
31. Les participants ont fait les observations suivantes que le Groupe de travail devrait examiner de manière plus approfondie:
- Comment les pays qui n'adhèrent pas au Régime de l'OCDE peuvent-ils faire valoir leur point de vue au cours de l'élaboration d'une brochure explicative de telle sorte qu'il puisse

être tenu compte des questions essentielles à leurs yeux, et qu'ils puissent accepter la brochure comme interprétation officielle de la norme CEE-ONU correspondante?

- La reconnaissance mutuelle dépend également de la confiance dans la qualité des travaux de l'autre partie. Elle n'implique pas l'appartenance aux deux entités.
- Comment la reconnaissance mutuelle des textes ou des brochures peut-elle apparaître sur les publications? On a mentionné la possibilité d'y faire figurer les deux logos.

32. La délégation française a fait part de ses réserves quant à l'utilité d'un tel Groupe de travail.

33. La délégation des États-Unis a jugé difficile d'adopter un document qui servirait d'interprétation officielle d'une norme CEE-ONU sans avoir eu auparavant la possibilité de présenter des observations au cours de son élaboration.

34. Le secrétariat de l'OCDE a informé le Groupe de travail qu'il avait contacté les services juridiques de l'Organisation pour étudier les conséquences d'une participation hétérogène.

35. Le secrétariat de la CEE a informé le Groupe de travail que l'adoption des brochures de l'OCDE ne soulevait pas de problème juridique pour la CEE dès lors que le Groupe de travail en décidait ainsi. Des textes de l'OCDE avaient été adoptés auparavant.

#### *Union européenne*

36. La délégation de la Communauté européenne a informé le Groupe de travail que depuis la session précédente, un certain nombre de normes de l'UE avaient été révisées conformément aux normes CEE-ONU.

37. Elle a également signalé que neuf pays ne faisant pas partie de l'Union européenne avaient désormais la possibilité d'être accrédités pour les contrôles de la qualité conformément au règlement 1148/2001: Afrique du Sud, Chypre, Hongrie, Inde, Israël, Maroc, République tchèque, Slovaquie et Suisse. Quinze autres candidatures étaient à l'examen dont quatre proches d'une décision.

#### *Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires*

38. En l'absence du secrétariat du Codex, le secrétariat de la CEE a présenté les informations écrites ci-après:

#### *Commission du Codex Alimentarius (vingt-sixième session, Rome, 30 juin-7 juillet 2003)*

39. La Commission avait adopté le projet de dispositions révisé (section 3 – Dispositions concernant le calibrage et section 6.2.4 – Identification commerciale) des normes Codex pour les limes, les pamplemousses et les pomélos à la huitième phase.

40. Elle avait adopté les projets de norme Codex pour les pitahayas et le manioc doux ainsi que le projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais à la huitième

phase avec cette modification. Les délégations canadienne et finlandaise avaient fait part de leurs réserves au sujet de cette modification.

41. La Commission avait adopté la version révisée des directives relatives à l'analyse des risques aux points critiques à la huitième phase comme proposé. Ce faisant, elle avait noté l'importance du document sur les obstacles à l'application du système HACCP, en particulier par les petites et moyennes entreprises, et les moyens de les surmonter, élaboré par la FAO et l'OMS pour qu'il en soit fait mention dans les directives. La Commission avait encouragé la FAO et l'OMS à élaborer dès que possible, sur la base du document précité, un rapport à l'intention des responsables des pouvoirs publics et des petites et/ou moyennes entreprises et décidé de faire le point de l'état d'avancement de ce projet à sa session suivante.

*Comité du Codex sur les fruits et légumes frais*

42. La onzième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais avait eu lieu à Mexico du 8 au 12 septembre 2003. Le Comité avait:

- Transmis le projet de norme Codex pour les oranges à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption finale. Cette norme était harmonisée avec les sections pertinentes des normes CEE-ONU pour les agrumes;
- Recommandé l'adoption préliminaire de l'avant-projet de norme Codex pour les tomates par la Commission du Codex Alimentarius;
- Gardé le projet de norme Codex pour les raisins de table en attendant la finalisation de la section sur les prescriptions relatives à la maturité et de l'annexe sur une liste de variétés à petits grains lors de la session suivante du Comité;
- Gardé l'avant-projet de norme Codex pour les pommes et les ramboutans ainsi que l'avant-projet de directives du Codex pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais en vue de son remaniement, de sa distribution pour observations et de son examen à la session suivante du Comité;
- Modifié la liste des priorités pour la normalisation des fruits et légumes frais en ajoutant les avocats (révision de la norme Codex actuelle pour les avocats);
- Ajouté une proposition de norme-cadre concernant les normes Codex pour les fruits et légumes frais pour distribution, présentation d'observations et examen à la session suivante du Comité.

43. Les normes pour les raisins de table, les tomates et les pommes avaient été établies sur la base des normes CEE-ONU correspondantes, et des discussions relatives à ces documents étaient en cours avec la coopération de la CEE. Les Directives pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais tenaient également compte des documents pertinents établis par le Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes, la CEE et d'autres organisations internationales compétentes.



44. Le rapport sur la réunion était publié sous la cote ALINORM 04/27/35 et pouvait être consulté sur le site Web de la Commission du Codex en langue anglaise (<http://www.codexalimentarius.net>). Les versions française et espagnole seraient disponibles prochainement.

45. La douzième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais devrait avoir lieu à Mexico du 16 au 20 mai 2005.

### **Point 3: Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais**

46. Le Président de la Section spécialisée, M. David Holliday (Royaume-Uni), a présenté le rapport sur la quarante-neuvième session, tenue à Genève du 17 au 20 juin 2003 (voir document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26), à laquelle avaient participé des représentants de 34 pays.

47. Il a indiqué que, lors de la session, un représentant de l'OMS avait informé les délégations d'une augmentation inquiétante des maladies provoquées par un régime alimentaire déséquilibré (maladies cardiovasculaires et diabète, par exemple) dans toutes les régions du monde. Il en résultait un «double fardeau» dans certains pays, où certains groupes de la population souffraient de malnutrition et d'autres d'une alimentation déséquilibrée et d'un manque d'exercice. L'OMS considérait qu'une consommation appropriée de fruits et légumes frais (400 g par jour) constituait l'un des moyens essentiels d'éviter les maladies causées par des déséquilibres nutritionnels.

#### **Point 3 a): Décisions concernant les textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées ou nouvelles**

48. **Pommes:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.1 a été adopté en tant que norme CEE-ONU révisée et sera diffusé sur le site de la CEE ([http://unece.org/trade/agr/standard/fresh/fresh\\_e-htm](http://unece.org/trade/agr/standard/fresh/fresh_e-htm)).

49. La demande d'ajout de nouvelles variétés de pommes reçue de la Turquie a été transmise à la Section spécialisée.

50. **Artichauts, oignons, pêches et nectarines, et poires:** Les modifications contenues dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.3 concernant ces produits ont été adoptées. Les normes révisées seront publiées dans l'additif 1 (artichauts) et l'additif 2 (pêches et nectarines) (voir documents TRADE/WP.7/2003/6/Add.1 et 2).

51. La norme CEE-ONU révisée pour les oignons et les poires sera mise à jour sur le site de la CEE-ONU.

52. **Courgettes:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.4 a été adopté en tant que norme CEE-ONU révisée et sera publié sur le site de la CEE.

53. **Kiwis:** Le secrétariat a informé le Groupe de travail que des membres du Groupe de travail sur les kiwis (Espagne, France, Grèce, Nouvelle-Zélande, Suisse, Union européenne, secrétariat de la CEE) s'étaient rencontrés à Paris après la réunion plénière de l'OCDE et étaient parvenus à un consensus sur les questions laissées en suspens concernant les prescriptions relatives à la maturité et le calibrage. Le Groupe de travail avait proposé de retirer le

document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.5 et d'adopter en 2004 un texte révisé plus complet de la norme.

54. Le Groupe de travail a adopté la proposition du Groupe de travail.

55. **Avocats:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.6, établi sur la base de la recommandation en vigueur et dans lequel ont été incorporées de nouvelles modifications concernant les variétés antillaises, a été adopté en tant que norme révisée CEE-ONU et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

56. La délégation des États-Unis a formulé une réserve concernant les variétés antillaises qui avaient été ajoutées dans la norme. Elle considérait que ces variétés étaient pour l'essentiel différentes de celles des autres avocats et ne devraient donc pas figurer dans la norme.

57. **Agrumes:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.8, établi sur la base de la recommandation en vigueur et comprenant de nouvelles modifications afin qu'il soit aligné sur le projet de norme Codex, a été adopté en tant que norme CEE-ONU révisée et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

58. Sous C. Homogénéité, au regard de la rubrique Satsumas, clémentines et autres variétés de mandarine et leurs hybrides, la mention «1 – 4» a été remplacée par «1-xxx – 4».

59. **Raisins de table:** La délégation grecque a relevé les différences de prescriptions relatives à la maturité entre la norme CEE-ONU et le projet de texte du Codex. D'autres délégations ont déclaré que ce texte était un compromis, et qu'il n'était probablement pas parfait, mais constituait un bon point de départ.

60. La délégation hongroise a signalé certaines corrections à apporter à la liste des variétés et présenterait à la prochaine session de nouvelles propositions en vue d'ajouter d'autres variétés.

61. La recommandation existante contenue dans le document TRADE/WP.7/2002/9/Add.9 a été adoptée en tant que norme CEE-ONU révisée avec quelques adjonctions dans la liste des variétés. La norme sera publiée sur la page d'accueil de la CEE.

62. **Ananas:** La recommandation existante contenue dans le document TRADE/WP.7/2002/9/Add.12 a été adoptée en tant que nouvelle norme CEE-ONU avec quelques modifications de forme et sera publiée dans l'additif 4 au présent rapport (TRADE/WP.7/2003/6/Add.3).

### **Point 3 b): Décisions concernant les textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU**

63. **Pommes:** Le texte contenu dans la deuxième partie du document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.1, qui contient de nouvelles dispositions concernant les calibres minimaux et les tolérances de calibre, a été adopté en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

64. **Agrumes:** Le texte contenu dans la deuxième partie du document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.8, qui contient de nouvelles dispositions concernant

les prescriptions relatives à la maturité pour les oranges présentant une coloration verte, a été adopté en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai d'un an et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

65. Le Groupe de travail a demandé à la Section spécialisée de tenir compte des changements apportés par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, lorsqu'elle reverrait ce texte à la session suivante.

66. La délégation néerlandaise a déclaré qu'elle n'était pas en principe favorable à la mention de la zone de production, mais qu'elle pouvait accepter ce texte pour une période d'essai d'un an.

67. **Prunes:** La période d'essai de la recommandation CEE-ONU pour les prunes a été prolongée d'une année supplémentaire afin de pouvoir corriger les classifications/dénominations des variétés hybrides interspécifiques.

**Point 3 c): Proposition de création de nouvelles normes CEE-ONU pour les truffes et les cèpes**

68. La proposition d'élaborer de nouvelles normes CEE-ONU pour les truffes et les cèpes a été adoptée.

**Point 3 d): Révision de la norme-cadre**

69. Le texte révisé de la norme-cadre contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.3 a été adopté. Le texte de la norme-cadre sera mis à jour sur la page d'accueil de la CEE, à l'adresse: <http://www.unece.org/trade/agr/info/layout/layout.htm>

**Point 4: Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)**

70. Le Président de la Section spécialisée, M. Bruno Cauquil (France), a présenté le rapport de la cinquantième session qui avait eu lieu à Genève du 24 au 27 juin 2003 (voir le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15) et à laquelle avaient participé 14 délégations.

**Point 4 a): Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées**

71. **Amandes décortiquées:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.1 a été adopté en tant que norme CEE-ONU révisée et sera publié sur la page d'accueil de la CEE. La Pologne a émis une réserve au sujet de la tolérance pour la moisissure pour la catégorie II. À son avis, la moisissure n'était pas seulement une question de qualité mais aussi de santé et elle préférerait une tolérance de 0,5 pour toutes les catégories.

72. **Pruneaux:** Les modifications contenues dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.6 ont été adoptées. La norme révisée sera publiée sur le site Web de la CEE.

**Point 4 b): Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU**

73. **Amandes en coque:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.3 a été adopté en tant que recommandation de la CEE-ONU pour une période d'essai d'un an et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

74. La Pologne a émis la même réserve au sujet des tolérances pour la moisissure (concernant cette fois les catégories I et II).

75. **Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.4 a été adopté en tant que recommandation de la CEE-ONU pour une période d'essai d'un an et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

76. Pour la délégation turque, la rubrique relative à la classification selon la couleur qui figurait auparavant dans les Dispositions concernant la qualité et avait été placée dans la section Définition du produit devrait être remise dans les Dispositions concernant la qualité.

77. Étant donné que ce changement avait été effectué conformément au rapport de la Section spécialisée (TRADE/WP.7/GE.2/2003/15, par. 53) et que le Groupe de travail ne pouvait débattre des questions techniques, la délégation turque a été priée de présenter sa proposition à la réunion suivante de la Section spécialisée.

78. Après avoir discuté avec les autorités compétentes, la délégation suisse a retiré sa réserve concernant la moisissure. Les réserves des autres délégations ont été maintenues.

79. **Pistaches en coque:** Le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.5 a été adopté en tant que recommandation de la CEE-ONU pour une période d'essai d'un an et sera publié sur la page d'accueil de la CEE.

80. Toutes les réserves émises ont été maintenues.

**Point 4 c): Travaux futurs**

81. Les propositions de création de nouvelles normes CEE-ONU pour les pêches séchées, les arachides en coque et les arachides décortiquées, les noix de pécan en coque et les noix de pécan décortiquées, les noix de macadamia et les noix de macadamia décortiquées, les amandes blanchies, les tomates séchées et les piments séchés – avec la possibilité d'inclure des annexes sur la poudre de piment séché – ont été adoptées ainsi que la proposition visant à réviser la norme CEE-ONU pour les dattes.

82. La Hongrie a exprimé le désir de participer au Groupe de travail sur les piments séchés.

**Point 4 d): Révision de la norme-cadre**

83. Les textes révisés des annexes I et III de la norme-cadre telles qu'elles figurent dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.7 (Annexe I: Détermination de la teneur en eau des fruits séchés) et TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.8 (Annexe III: Terminologie recommandée et définition des défauts) ont été adoptés et seront publiés sur la page d'accueil de la CEE.

84. Il a été précisé que l'inclusion de ces nouveaux textes dans les différentes normes serait décidée au cas par cas.

**Point 4 e): Code des couleurs pour les cerneaux de noix**

85. Le Groupe de travail a été informé des progrès accomplis dans l'élaboration du code des couleurs pour les cerneaux de noix.

86. Un certain désaccord a subsisté quant à la couleur exacte pour le cerneau jaune. Il a été décidé que la délégation française établirait une nouvelle proposition pour cette couleur. Si on ne parvenait pas à s'entendre sur cette question d'ici à la fin de l'année, le secrétariat publierait le code sans l'image du cerneau jaune.

**Point 4 f): Dictionnaire des défauts**

87. Le dictionnaire établi par l'Italie a été complété par des mots et expressions en langue turque et sera publié sur la page d'accueil de la CEE avec une note indiquant qu'il a un caractère purement indicatif et ne constitue pas un texte juridique.

**Point 4 g): Plan d'échantillonnage**

88. Le Groupe de travail a été informé de ce que le projet établi par le Groupe de travail (voir TRADE/WP.7/GE.2/2003/15/Add.2) avait été communiqué à la réunion plénière de l'OCDE avec la remarque exprimée par la Section spécialisée relevant l'importance de procédures d'inspection et d'échantillonnage harmonisées pour les fruits secs et séchés. Toutes les délégations ont été invitées à communiquer leurs observations pertinentes, soit directement au Régime de l'OCDE, soit par l'intermédiaire du secrétariat de la CEE dans le cas des non-membres. À sa récente session, la réunion plénière de l'OCDE avait entrepris la mise au point de ce document et elle informerait la Section spécialisée des résultats obtenus.

**Point 4 h): Brochures explicatives relatives aux noisettes**

89. La délégation allemande, s'exprimant au nom du Régime de l'OCDE, a déclaré que le Groupe de travail compétent avait examiné une série complète de diapositives de bonne qualité destinées à illustrer cette brochure. Au cours de ce travail, il était apparu que le texte de la norme était difficile à appliquer parce que les critères de classification étaient définis surtout par les tolérances et les qualifications des défauts, mais non par les classes de qualité. Les dispositions relatives à la qualité étaient incompatibles avec celles concernant les tolérances et difficiles à illustrer. La Turquie, rapporteur pour la brochure, a approuvé la déclaration de l'Allemagne.

90. Ces problèmes d'application pourraient tenir à la conception de la norme. Les délégations élaborant la brochure sur les noisettes informeraient la Section spécialisée de ce problème et feraient des suggestions concernant les moyens de le résoudre.

91. Le Groupe de travail a estimé que, dans ces conditions, il conviendrait de prolonger d'une demi-journée la session suivante du GE.2.

**Point 5: Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation**

92. En l'absence de M. Philippe de Nolf (Belgique), Président de la Section spécialisée, le secrétariat a présenté le rapport de la seizième session tenue à Genève les 24 et 25 mars 2003 (voir TRADE/WP.7/GE.5/2003/6) à laquelle avaient participé huit délégations.

**Point 5 a): Demande de suppression des Conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre figurant dans la liste des publications**

93. La proposition de la Section spécialisée tendant à supprimer les conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre a été acceptée, car en général le commerce appliquait désormais les règles RUCIP 2000.

**Point 5 b): Organisation possible des travaux à l'avenir**

94. La Section spécialisée a examiné la question d'une rationalisation des travaux de normalisation relatifs aux pommes de terre de primeur et aux pommes de terre de conservation par le biais d'une fusion des activités du Groupe avec celles du Groupe des fruits et légumes frais ou du Groupe des plants de pommes de terre, le nombre actuel de participants et de propositions ne justifiant pas la tenue d'une réunion ordinaire séparée. Cette proposition a été acceptée en principe, mais aucun consensus ne s'est dégagé pendant la réunion au sujet du groupe avec lequel devrait fusionner le Groupe de travail (voir TRADE/WP.7/GE.5/2003/6, par. 32 à 35).

95. Au cours de leurs sessions, les sections spécialisées de la normalisation des plants de pommes de terre et des fruits et légumes frais ont recommandé que les discussions relatives aux pommes de terre de primeur et aux pommes de terre de conservation se déroulent dans le cadre de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (voir TRADE/WP.7/GE.6/2003/10, par. 94, et TRADE/WP.7/GE.1/2003/26, par. 158 à 161). Compte tenu de cet avis sans équivoque, il n'y a pas eu d'autre consultation, comme il était prévu au paragraphe 35 du document TRADE/WP.7/GE.5/2003/6.

96. Le Groupe de travail a décidé de se conformer à cette recommandation et de proposer au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de supprimer la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation.

97. Les activités relatives aux pommes de terre de primeur et aux pommes de terre de conservation figurant au programme de travail seront incluses dans la liste des activités de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.

98. À la session suivante de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, la France proposerait une révision de la norme sur les pommes de terre.

**Point 5 c): Brochures explicatives**

99. La délégation allemande, parlant au nom du Régime de l'OCDE, a déclaré que le Groupe de travail compétent avait décidé que les différences entre les normes pour les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation n'étaient pas telles qu'elles justifient la

rédaction de deux brochures séparées. Elle a aussi estimé qu'il serait plus simple de n'avoir qu'une seule norme combinée pour les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation. Une proposition relative à cette question serait présentée à la session suivante de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.

#### **Point 6: Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre**

100. Le Président de la Section spécialisée, M. Giacomo Bianchi (Italie), a présenté le rapport de la trente-troisième session, tenue à Genève les 26 et 27 mars 2003 (voir le document TRADE/WP.7/GE.6/2003/10) et détaillé les propositions de révision de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre, d'autres initiatives de la Section spécialisée, les réunions du bureau élargi en 2003 et le programme de travail pour 2004. Les représentants de 12 pays et de la Communauté européenne avaient participé à la session.

#### *Propositions de la Section spécialisée tendant à modifier la norme*

- Nouvelle introduction: Le nouveau texte était destiné à expliquer les objectifs et le but de la norme et ce que signifiait son application, ainsi que ses relations avec les textes d'autres organisations.
- Dispositions concernant la variété: La Section spécialisée avait estimé qu'il s'agissait d'une question prioritaire, afin d'offrir le maximum de sécurité dans la gestion d'un système de certification, compte tenu surtout du développement de la technique de micropropagation et pour faire face au problème des OGM, en rapport avec l'identité et la pureté variétales.
- Classes nationales: La modification qu'il était proposé d'apporter au titre de la section C maintiendrait les classes nationales, mais à titre dérogatoire.
- Inclusion d'une liste des parasites à contrôler sur le matériel initial.
- Des tolérances en champ avaient été introduites pour chacune des classes internationales.
- L'échelle d'évaluation du pourcentage de la surface sur laquelle un tubercule est marqué par des taches a été modifiée pour le rhizoctone et traduisait désormais mieux le pourcentage de la surface prévu par la norme (1 et 10 %).
- Un tableau récapitulatif des tolérances a été ajouté.

#### *Thèmes/activités futurs*

- Tolérances à destination: La norme décrit les normes de qualité des produits au point de contrôle à l'exportation. Les pays importateurs s'attendent toutefois que ces tolérances s'appliquent aussi au point d'importation, ce qui est parfois impossible en cas de maladie évolutive, telle que la pourriture des tubercules, qui peut se déclarer entre l'exportation et la livraison.

- Nécrose superficielle d'origine virale (virus Y<sup>ntn</sup>): Une souche du virus de la pomme de terre Y<sup>ntn</sup> peut causer des symptômes nécrotiques (PTNRD) sur les tubercules. De tels symptômes rendent ces derniers impropres à la vente sur le marché du préemballé.
- Pour que la norme aborde les questions relatives aux OGM, il faudrait commencer par une interprétation commune de la terminologie et examiner si la définition des organismes modifiés du Protocole de Cartagène pourrait contribuer au débat.
- Calibrage: Les dispositions ne correspondraient plus aux pratiques actuelles et seraient révisées.
- Tubercules ratatinés: Les règles concernant les tubercules ratatinés seraient examinées pour réglementer les taches, comme par exemple la tache argentée.
- Symptômes viraux: Un document serait établi afin de préciser dans le glossaire les virus pris en considération par la norme, en distinguant les bénins des sévères.
- On envisagerait la possibilité d'un séminaire expérimental à l'intention des pays qui souhaitent améliorer leur production de plants de pommes de terre ou des pays importateurs qui veulent être mieux informés des possibilités de commander des plants aux autres pays.
- Liste de parasites: Cette liste serait complétée et servirait à définir des futures tâches pour le groupe en déterminant les parasites que l'on peut considérer comme obstacles au commerce international. Une interprétation commune des méthodes et des essais serait également souhaitable.
- La création d'un label CEE identifiable était jugée importante pour la norme.

#### *Publications*

101. Suite à l'envoi d'un questionnaire en 2001 à quelque 75 pays dans le monde intéressés par la culture de pommes de terre, un aperçu des normes nationales en vigueur sera publié sur le site Web de la CEE. La Section spécialisée attachait une grande importance à ce projet, car il contribuait à promouvoir la norme et à définir de nouveaux domaines de travail.

102. Le bureau a recommandé de publier les réponses au questionnaire sur les systèmes nationaux de certification des plants de pommes de terre sur la page d'accueil de la CEE. Une publication papier, comme cela avait été prévu à l'origine, serait rapidement périmée tandis qu'il serait possible d'apporter rapidement des modifications et des compléments à la publication électronique.

103. Le Groupe de travail a pris note de cette décision.

#### *Réunions du bureau*

104. M. Bianchi a remercié les représentants du secrétariat de leur soutien actif à la Section spécialisée et de leur participation aux réunions du bureau élargi à Côme (Italie), du 8 au



10 juillet et à Édimbourg (Royaume-Uni), du 7 au 10 octobre, et en particulier les collègues écossais pour l'excellence de l'organisation. La réunion suivante du bureau élargi devait se tenir à la mi-décembre 2003 à Genève, en vue de préparer la session suivante de la Section spécialisée. Une invitation à tenir une réunion du bureau élargi à Dublin, au premier semestre 2004, a été adressée par les autorités irlandaises.

**Point 7: Section spécialisée de la normalisation de la viande**

105. Le secrétariat a présenté le rapport de la douzième session, tenue à Genève du 6 au 9 mars 2003 (voir le document TRADE/WP.7/GE.11/2003/12) à laquelle 14 délégations avaient participé. Lors de cette réunion, les normes relatives à la viande bovine et ovine avaient été alignées sur le modèle appliqué dans la norme sur la viande de poulet et finalisé en vue de sa publication. Les travaux sur la norme relative à la viande de poulet avaient presque été achevés, à l'exception de quelques points sur lesquels des réserves subsistaient. Les travaux avaient commencé en vue de l'élaboration d'une nouvelle norme CEE-ONU pour la viande de lama et de la révision de la norme sur la viande de porc.

**Point 7 a): Nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet**

106. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'à la réunion de rapporteurs sur la viande de poulet (tenue à Moscou du 15 au 17 septembre) un consensus avait été atteint sur toutes les questions majeures en suspens et toutes les réserves avaient été levées. En conséquence, le Président de la Section spécialisée, conformément au paragraphe 98 du rapport, avait recommandé l'adoption de la norme (telle qu'elle était présentée dans les documents TRADE/WP.7/GE.11/2003/12/Add.1 et Add.2 avec les modifications apportées à Moscou).

107. L'adoption de la norme à la session en cours du Groupe de travail permettrait aux pays de mettre en application le texte, et au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour la publication de la norme vers le début de l'été 2004.

108. Le Groupe de travail a adopté le texte comme norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet.

**Point 7 b): Réunion de rapporteurs et séminaire sur l'application de la norme relative à la viande bovine**

109. La délégation de la Fédération de Russie a informé le Groupe de travail des réunions tenues à Moscou en septembre.

110. Elle a remercié le secrétariat pour l'assistance qu'il avait apportée à l'organisation des réunions et les participants pour leur contribution. Elle a souligné que les deux réunions avaient eu un résultat positif: la réunion de rapporteurs sur la viande de poulet avait atteint l'objectif, à savoir finaliser le projet de norme, et le séminaire sur l'application de la norme relative à la viande bovine avait donné une impulsion favorable à l'introduction de la norme en Fédération de Russie. Cette manifestation s'était déroulée avec la participation active de professionnels importants de l'industrie de la viande.

111. Le secrétariat a remercié la délégation de la Fédération de Russie pour avoir organisé ces réunions et lui a demandé de transmettre également ses remerciements aux membres de l'Institut

de la viande de poulet et de l'Institut de la viande. Il a aussi remercié l'antenne V. B. Bobkov de Saint-Petersbourg de l'Académie douanière de Russie pour la parfaite organisation de la réunion de rapporteurs sur la révision de la norme relative à la viande porcine.

**Point 8: Groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles**

112. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès accomplis par le Groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles (voir TRADE/WP.7/GE.1/2003/26/Add.9).

113. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat pour le document qu'il avait élaboré, où il résumait les travaux effectués jusqu'ici. Il subsistait au sein du groupe certaines incertitudes quant à l'intérêt de ces travaux et à la manière dont ils se rattachaient à ceux d'autres organisations s'occupant de codage. Les autres organisations étaient-elles au courant des travaux du Groupe de travail et ce dernier était-il suffisamment bien informé de ce que d'autres faisaient pour pouvoir éviter les redondances?

114. Plusieurs délégations jugeaient positif le fait de pouvoir participer aux travaux sur le codage, tout en partageant les préoccupations des autres délégations quant à la nécessité de mieux définir les objectifs et les résultats attendus. Des applications possibles du codage pour l'inspection de la qualité et pour le suivi et le traçage ont été mentionnées.

115. Il a été décidé que le secrétariat devrait faire savoir à EAN International que le Groupe de travail jugeait indispensable de disposer d'informations détaillées sur les objectifs et résultats principaux, sur l'utilité des travaux concernant le codage en matière de normes et sur le rôle que pouvait jouer la CEE avant de décider de l'orientation future de ces travaux. Le secrétariat a signalé qu'EAN International avait proposé de présenter un exposé complet à la session suivante de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et des légumes frais. Dans l'immédiat:

- Les délégations ont été invitées à faire parvenir au secrétariat leurs observations sur l'Add.9;
- Le secrétariat commencerait le codage d'un certain nombre de normes conformément aux attributs répertoriés par le Groupe de travail et transmettrait à celui-ci les résultats des travaux;
- La délégation de la Communauté européenne étudierait la possibilité de tenir une réunion du Groupe de travail à Bruxelles avant la session du GE.1 pour travailler sur le codage d'autres normes et pour discuter du rôle du Groupe de travail dans ses relations directes avec EAN International.

**Point 9: Publications**

**a) Recueil des normes**

116. Les sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés (fruits) ont indiqué qu'il n'était pas nécessaire de publier sur papier un recueil de

l'ensemble des normes et qu'elles se contentaient d'une publication sur l'Internet, comme cela se faisait actuellement.

**b) Normes CEE-ONU pour la viande**

117. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de la publication de la norme actualisée pour les carcasses et découpes de viande bovine et de la nouvelle norme pour les carcasses et découpes de viande ovine. Les textes seraient envoyés à l'impression avant la fin 2003 et devraient être disponibles au début de 2004.

**c) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail**

118. Pendant la session, le secrétariat a distribué un questionnaire concernant le contenu de la brochure. Il examinerait les réponses et établirait un projet de texte pour la fin novembre et le présenterait à toutes les délégations pour examen au plus tard le 7 décembre, avant de le faire imprimer.

**Point 10: Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées**

**Point 10 a): Révision de la procédure d'élaboration d'une norme CEE-ONU**

119. La Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a demandé au Groupe de travail s'il était possible de simplifier la procédure utilisée pour élaborer et actualiser les normes de la CEE-ONU:

- i) En autorisant la Section spécialisée à modifier les listes de variétés figurant dans les normes;
- ii) En autorisant la Section spécialisée à entamer des travaux sur un projet de norme (nouvelle ou révisée).

120. La Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) a soutenu la demande visée au point ii) ci-dessus.

121. Le Groupe de travail a adopté la proposition visée au point i) ci-dessus.

122. La proposition visée au point ii) ci-dessus a fait l'objet de discussions, et de nombreuses délégations ont estimé que le Groupe de travail devrait continuer à prendre les décisions concernant la réalisation de travaux sur des normes nouvelles.

123. En conséquence, il a été décidé d'autoriser les sections spécialisées à réviser les normes existantes. En ce qui concerne les travaux concernant des normes nouvelles, une approbation préalable du Groupe de travail était nécessaire.

124. Il a été souligné que la proposition d'élaboration d'une norme nouvelle devait être justifiée et pouvait également être présentée directement au Groupe de travail. La procédure révisée serait publiée dans l'additif 5 au présent rapport (TRADE/WP.7/2003/6/Add.5).

**Point 10 b): Propositions de révision de la norme-cadre pour les fruits et légumes frais et pour les fruits secs et séchés**

125. Le document TRADE/WP.7/2003/4 contenait des propositions concernant la modification de la norme-cadre pour les fruits et légumes frais et pour les fruits secs et séchés.

*Titre des normes*

126. Le Groupe de travail des méthodes de travail a discuté de ces questions et a estimé, avec les sections spécialisées GE.1 et GE.2, que les mots qui suivaient le nom du produit dans le titre pouvaient être supprimés. En conséquence, le titre des normes, dans la norme-cadre, serait le suivant:

«NORME CEE-ONU FFV – ... (DDF – ...) concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale de ...».

127. Le Groupe de travail a adopté cette modification de la norme-cadre. Les normes-cadres seront mises à jour sur la page d'accueil de la CEE.

*Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent*

128. Le Groupe de travail des méthodes de travail et les sections spécialisées GE.1 et GE.2 ont estimé qu'il était nécessaire d'indiquer clairement le stade auquel les normes s'appliquaient. À cet effet, il serait notamment possible de modifier la norme-cadre comme suit:

«La norme a pour objet de définir les qualités que doivent présenter les [nom du produit] après conditionnement et emballage.».

129. Plusieurs délégations ont estimé que cette proposition était intéressante mais ont demandé à pouvoir disposer de plus de temps pour prendre une décision. Cette question sera à nouveau examinée lors de la session suivante du Groupe de travail des méthodes de travail.

*Colis destinés à la vente aux consommateurs/emballages de vente*

130. La Section spécialisée GE.2 a demandé au Groupe de travail d'harmoniser les expressions utilisées pour désigner les emballages destinés au consommateur final. Actuellement, des libellés différents étaient utilisés dans les diverses normes de la CEE-ONU, ce qui risquait de créer des confusions dans le cadre des activités commerciales.

131. D'une manière générale, il existait deux types d'emballages destinés au consommateur final, ceux qui étaient fermés et ceux qui étaient ouverts, mais les expressions utilisées pour les désigner différaient.

132. Il a été décidé de créer un Groupe de travail chargé de répondre aux questions suivantes:

- Quels sont les différents emballages utilisés pour la vente au consommateur final?
- Quelles sont les expressions qui conviennent le mieux pour les désigner?

- Comment faut-il les définir?
- Quelles sont les incidences relatives au marquage pour les différents emballages?

133. La Communauté européenne et les États-Unis ont proposé d'être membres de ce groupe, qui formulerait une proposition destinée à la session suivante du Groupe de travail.

**Point 10 c): État et révision éventuelle du Protocole de Genève**

Informations générales: *TRADE/WP.7/2001/6*  
*TRADE/WP.7/2001/9, par. 75 à 81*

134. Le Groupe de travail sur les méthodes de travail a rendu compte de son examen de l'actualisation du cadre dans lequel s'inscrivent les activités du Groupe de travail et de ses sections spécialisées ainsi que de l'état d'avancement de la révision de leurs méthodes de travail.

135. Le Groupe de travail a examiné une nouvelle proposition du secrétariat concernant les méthodes de travail. Il a débattu de certaines modifications qui seraient soumises aux services juridiques de l'ONU pour vérification. Il serait informé des résultats à sa session suivante.

136. Le Groupe de travail a brièvement examiné le cadre dans lequel s'inscrivaient ses activités et celles de ses sections spécialisées (Protocole de Genève, norme-cadre et méthodes de travail) et estimé qu'il serait bon de regrouper les informations figurant actuellement dans divers documents en un seul texte qui s'appliquerait ensuite aussi aux sections spécialisées sur la normalisation de la viande et des plants de pommes de terre.

137. Le Groupe de travail a convenu avec le secrétariat (voir le document *TRADE/WP.7/2001/6*) que de nombreuses dispositions du Protocole de Genève pourraient être incorporées dans la norme-cadre sous forme d'observations. D'autres dispositions (par exemple celles concernant un accord international) étaient périmées ou étaient traitées dans d'autres organisations (inspection et certificat de contrôle). Il a décidé que le secrétariat élaborerait un texte de synthèse qui serait transmis aux délégations avant la soixantième session qui devrait se tenir durant la session suivante du GE.1.

**Point 10 d): Évaluation de l'application des normes CEE-ONU**

138. Le Groupe de travail a décidé de conserver la présentation actuelle pour rendre compte de l'application des normes.

**Point 10 e): Conditions générales de vente pour les fruits et légumes frais et pour les fruits secs et séchés**

139. Un exemplaire de ces publications serait adressé aux délégations intéressées pour examen et discussion éventuelle à la soixantième session. Une version numérisée serait ultérieurement affichée sur le site Web de la CEE.

**Point 10 f): Conditions générales pour le marquage et l'étiquetage**

140. Le secrétariat s'efforcera de retrouver ce document et d'en adresser un exemplaire aux membres du Groupe de travail des préemballages de vente.

**Point 11: Ateliers/Forum**

*FAO/CEMN*

141. Le secrétariat a informé le Groupe de travail d'une réunion organisée à Istanbul par la FAO et la Coopération économique de la mer Noire à laquelle il avait participé avec des délégations des pays ci-après: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, République de Moldova, Roumanie et Turquie. Chaque pays avait présenté deux rapports: l'un sur l'état de son agriculture (géographie, conditions climatiques, population active, chiffres de la production, etc.) et l'autre sur le cadre législatif de l'agriculture. La communication de la CEE avait été bien reçue et de nombreux pays avaient souhaité accueillir des séminaires sur l'application des normes de qualité.

*Développement des entreprises agro-industrielles*

142. La représentante de la Slovaquie a informé le Groupe de travail d'un atelier sur le développement des entreprises agro-industrielles, qui s'était réuni du 9 au 15 septembre 2003 en Israël, auquel elle avait participé en qualité de vice-présidente du Groupe de travail.

143. L'atelier avait été organisé par le Ministère des affaires étrangères de l'État d'Israël, le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le Centre pour la coopération internationale (CINADCO), en collaboration avec la CEE. Il était destiné aux représentants des pays en transition ainsi qu'à ceux des pays candidats à la Communauté européenne.

144. Les représentants de 12 pays avaient pris part à l'atelier (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie et Pologne).

145. Au cours de tables rondes, les problèmes ci-après avaient été mentionnés:

- Les pays souhaitaient participer à l'harmonisation internationale des normes pour les fruits et les légumes et aux programmes de qualité des produits agricoles, facteurs importants du développement des agroentreprises, mais leurs ressources financières étaient limitées;
- La plupart des délégations présentes étaient pour la première fois informées de la coopération internationale en matière de normes de qualité;
- Les agroentreprises étaient frappées de plein fouet par la transition vers le nouveau système: marché libre et amélioration de la qualité. De nombreuses délégations ont rendu compte des problèmes que rencontrait leur pays pour répondre aux critères de qualité de la production agricole, problèmes qui entraînaient des pertes de débouchés.

146. Des communications théoriques ont été présentées sur les sujets suivants: comparaison du kibboutz et du moshav, nouvelles méthodes pour appliquer les recherches récentes, politique

agricole de l'État. Au cours de la deuxième partie, des visites d'entreprises agricoles ont été organisées dans le pays. Une attention particulière a été consacrée aux services de spécialistes offerts par le Ministère de l'agriculture aux producteurs.

Résultats: De nombreux pays participants ont besoin d'ateliers et de séminaires spécialisés consacrés à différentes questions agricoles (qualité, pratiques agricoles, systèmes de commercialisation, etc.). Vu les ressources financières limitées, l'information pertinente devrait aller directement là où elle est le plus nécessaire, par exemple en créant dans chaque pays (ou groupe de pays intéressés) des associations d'agriculteurs et d'autres acteurs du marché agricole et en organisant des stages de formation spécialement à leur intention.

147. La délégation slovaque a informé les participants qu'avec l'appui d'autres délégations elle avait l'intention d'organiser en 2004 en Géorgie un stage de formation conjoint OCDE/CEE sur les normes de qualité à l'intention des pays du Caucase du Sud et de la Fédération de Russie.

*Forum: Le développement du commerce et de l'entreprise dans une Europe élargie*

148. Au cours de la session 2004 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, qui se tiendrait durant la même semaine que celle de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, un forum international serait organisé sur le thème suivant: «Au-delà de l'élargissement: les enjeux pour le développement du commerce et de l'entreprise dans une Europe en pleine mutation». Le forum combinerait communications et discussions et traiterait notamment du commerce des produits agricoles, ce qui constituerait une excellente occasion de présenter les travaux de la CEE sur les normes agricoles. Le secrétariat étudierait avec le Président de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais quelle contribution pourrait être apportée à la séance du forum consacrée à l'agriculture.

## **Point 12: Questions diverses**

*EurepGap*

149. La délégation des États-Unis a demandé dans quelle mesure les normes EurepGap, exigées de plus en plus par les importateurs européens, avaient une incidence sur les normes existantes en matière de qualité.

150. La délégation de la Communauté européenne a dit qu'EurepGap était une initiative privée qui n'abordait pas pour le moment les questions dont s'occupait la CEE.

## **Légumineuses**

151. La délégation française a informé le Groupe de travail que les producteurs de légumineuses avaient fait part lors d'une réunion de la croissance du commerce international dans leur secteur et manifesté de l'intérêt pour des normes internationales concernant ces produits.

152. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de vérifier la situation de l'ex-groupe CEE/Codex des légumineuses ainsi que les normes qu'il avait élaborées. Le secrétariat demanderait également au secrétariat du Codex quels travaux cet organisme menait actuellement sur ce sujet.

**Point 13: Programme de travail**

153. Le programme de travail a été modifié pour tenir compte de la suppression de la section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation.

154. La délégation de la Fédération de Russie a dit que son pays souhaitait réviser et préciser les normes CEE pour les œufs et les ovoproduits. La délégation de la Communauté européenne était également intéressée par de tels travaux.

155. Il a été décidé que les délégations devraient, d'ici à la fin de l'année, désigner des représentants qui pourraient faire fonction d'experts au sein de la Section spécialisée de la normalisation des œufs et des ovoproduits. Le secrétariat organiserait ensuite une réunion de ce groupe.

*Calendrier des réunions*

156. La date de la session suivante du Groupe de travail a été fixée du 8 au 10 novembre 2004.

157. Le programme de travail modifié et le calendrier des réunions seraient publiés dans l'additif 5 au présent rapport (voir le document TRADE/WP.7/2003/6/Add.5).

**Point 14: Élection du bureau**

158. Le Groupe de travail a réélu le bureau en exercice:

Président: M. D. L. Priester (États-Unis d'Amérique)  
 Vice-Présidente: M<sup>me</sup> V. Baricicova (Slovaquie)  
 Vice-Présidente: M<sup>me</sup> O. Vorovenci (Roumanie)

**Point 15: Adoption du rapport**

160. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa cinquante-neuvième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

Additifs au présent rapport publiés à part:

Additif 1	TRADE/WP.7/2003/6/Add.1	Norme CEE-ONU révisée pour les artichauts
Additif 2	TRADE/WP.7/2003/6/Add.2	Norme CEE-ONU révisée pour les pêches et les nectarines
Additif 3	TRADE/WP.7/2003/6/Add.3	Nouvelle norme CEE-ONU pour les ananas
Additif 4	TRADE/WP.7/2003/6/Add.4	Procédure pour la création/révision des normes CEE-ONU
Additif 5	TRADE/WP.7/2003/6/Add.5	Programme de travail